

DECISION DU MAIRE

N° 14/2026 du 03 août 2026

Objet : Sollicitation de subvention pour l'acquisition de dispositif de rafraîchissement des locaux face à l'épisode de Canicule 2026

Le Maire de la Commune d'Ablis,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° DEL 2026-021 du Conseil municipal en date du 14 avril 2026 relative aux délégations du maire, et notamment son point 26° « De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement, pour le financement de toute opération sous condition de l'inscription budgétaire de la dépense correspondante ou dans la limite d'un montant n'excédant pas une demande de financement supérieure à 200 000€ »,

Considérant la mise en place par la Région Ile-de-France d'un dispositif Canicule Été 2026 pour apporter son concours aux dépenses engagées par les communes notamment pour faire face à l'épisode de chaleur de l'été 2026,

Considérant que les dépenses de la commune s'élèvent à 4 451,90 € HT pour l'acquisition de divers équipements pour la cantine des écoles, la mairie et la maison médicale (ventilateurs et climatiseurs),

Considérant que ces dépenses sont éligibles au dispositif précité,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Commune d'Ablis sollicite du Conseil Régional l'attribution d'une subvention pour un montant de 3 116,33 € au titre du concours du dispositif Canicule Été 2026.

ARTICLE 2 : La présente décision fera l'objet d'une information au prochain Conseil municipal.

Fait à Ablis le 03 août 2026

Le Maire

~~pour le Maire empêché~~

J.-F. SIRET

Par délégation,
B. HONDARRAGUE
Maire-Adjointe

